

COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

❖ **BULLETIN DE PARTICIPATION AUX STAGES ET EXAMENS** ❖

(à retourner à la FFESSM, 24 quai de Rive Neuve, 13284 Marseille Cedex 07)

2011

STAGES et EXAMENS DU MONITORAT FÉDÉRAL 2^{ème} DEGRÉ

PHOTO D'IDENTITÉ (obligatoire)
Date arrivée du dossier à la CTR
Date arrivée FFESSM
(vide)

NOM :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mél. :

Nom du Club d'appartenance :

N° AFFILIATION FFESSM :

N° de licence du Candidat :

Catégorie d'Assurance Individuelle complémentaire :

Nota : les tarifs indiqués sont entièrement à la charge du candidat et tiennent compte de la subvention attribuée par la Commission Technique Nationale.

BASE FÉDÉRALE DE NIOLON

- Stage Final du 15 au 21 mai 2011 inclus
- Examen du 22 au 27 mai 2011 inclus
- Stage Final du 11 au 17 septembre 2011 inclus
- Examen du 18 au 23 septembre 2011 inclus

Coût en internat:

Stage et examen	550 €
Examen seul	250 €
Stage final seul	300 €

Faire un chèque libellé au nom de la F.F.E.S.S.M.

BASE FÉDÉRALE DE TRÉBEURDEN

- Stage Final du 17 au 23 juillet 2011 inclus
- Examen du 24 au 30 juillet 2011 inclus

Coût en internat:

Stage et examen	550 €
Examen seul	250 €
Stage final seul	300 €

Faire un chèque libellé au nom de la F.F.E.S.S.M.

Feuille 2

NOM Prénom

Date et lieu de passage du MF1 FFESSM ou du BEES1 :

Nombre de MF2 ou BEES2 en activité au sein du CLUB :

Nombre de LICENCIÉS au sein du CLUB :

RELEVÉ D'ACTIVITÉS AU SEIN DU CLUB DEPUIS L'OBTENTION DU MF1 FFESSM ou du BEES1 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Signature obligatoire
du président de club et cachet*

*Avis et signature obligatoires
du président de la C.T.R.*

M..... déclare accepter les directives et les dispositions fédérales relatives à l'organisation de ce stage et/ou examen, ainsi que les risques liés aux activités prévues dans le cadre de stage et/ou de cet examen.

Fait le.....à Signature du candidat :

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU STAGE FINAL,
AINSI QU'À L'EXAMEN, NE SERONT PAS ACCEPTÉS SANS LES AVIS CI-DESSUS.

CE DOSSIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DE LA C.T.R. D'APPARTENANCE

DATES LIMITES DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AU SIÈGE NATIONAL

Stage et examen de mai
Stage et examen de juillet
Stage et examen de septembre

date limite : le 15 mars 2011
date limite : le 17 mai 2011
date limite : le 11 juillet 2011

Feuille 3

DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ORGANISATION DES STAGES ET EXAMENS

Le nombre de candidats par stage et/ou examen peut être éventuellement limité. En cas de nécessité, l'ordre de priorité sera établi en fonction des critères ci-dessous :

- 1) Candidats s'étant déjà présentés et dont le dossier a été repoussé à une session ultérieure par manque de place;
- 2) Candidats appartenant à un club dont l'effectif relatif en moniteurs titulaires d'un brevet de moniteur fédéral ou de B.E.E.S. 2° degré, est le plus faible des clubs demandeurs pour la session considérée;
- 3) Candidats désirant effectuer l'ensemble STAGE NATIONAL et EXAMEN ;
- 4) Ancienneté dans le diplôme A - de moniteur fédéral 1^o degré ;
B - de B.E.E.S. 1^{er} degré.

Les convocations aux stages et aux examens seront envoyées 1 mois avant le début de ceux-ci.
Lors de l'ouverture du stage ou de l'examen, les candidats devront justifier de leur identité.
Les originaux des pièces exigées dans les conditions de candidature sont susceptibles d'être demandés.
Les candidats devront apporter leur matériel individuel de plongée.

PIÈCES À JOINDRE :

1. Le formulaire dûment rempli,
2. La photocopie du brevet de MF1 de la FFESSM ou la photocopie du BEES1 (option plongée)
3. 1 Photo d'identité,
4. 2 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du candidat,
5. Le chèque libellé au nom de la .FESSM
6. Photocopie du certificat médical (médecin fédéral) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée,
7. Attestation d'aptitude aux épreuves de plongée à 50 m signée par un moniteur fédéral 26mo degré ou B.E.E.S. 2 licencié (validité 9 mois) -
8. Photocopie de la carte RIFAP ou RIFA Spécialité Plongée
Photocopie de l'attestation d'un stage initial effectué en 2009, 2010 ou 2011 (signée par le Directeur de stage ou par le Président de la CTR organisatrice de ce stage)
9. ou
Attestation personnelle, datée et signée, précisant la date et le lieu d'une participation complète à un examen MF2 en 2009 ou 2010.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSÉ.

NOTA : Les candidats devront être en possession d'une assurance individuelle complémentaire catégorie Loisir 1 minimum. Les titulaires d'un contrat personnel couvrant à minima les mêmes risques doivent adresser photocopie de celui-ci avec leur dossier.

- Les chèques seront débités 1 mois avant le début du stage ou de l'examen.
- Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être réclamé